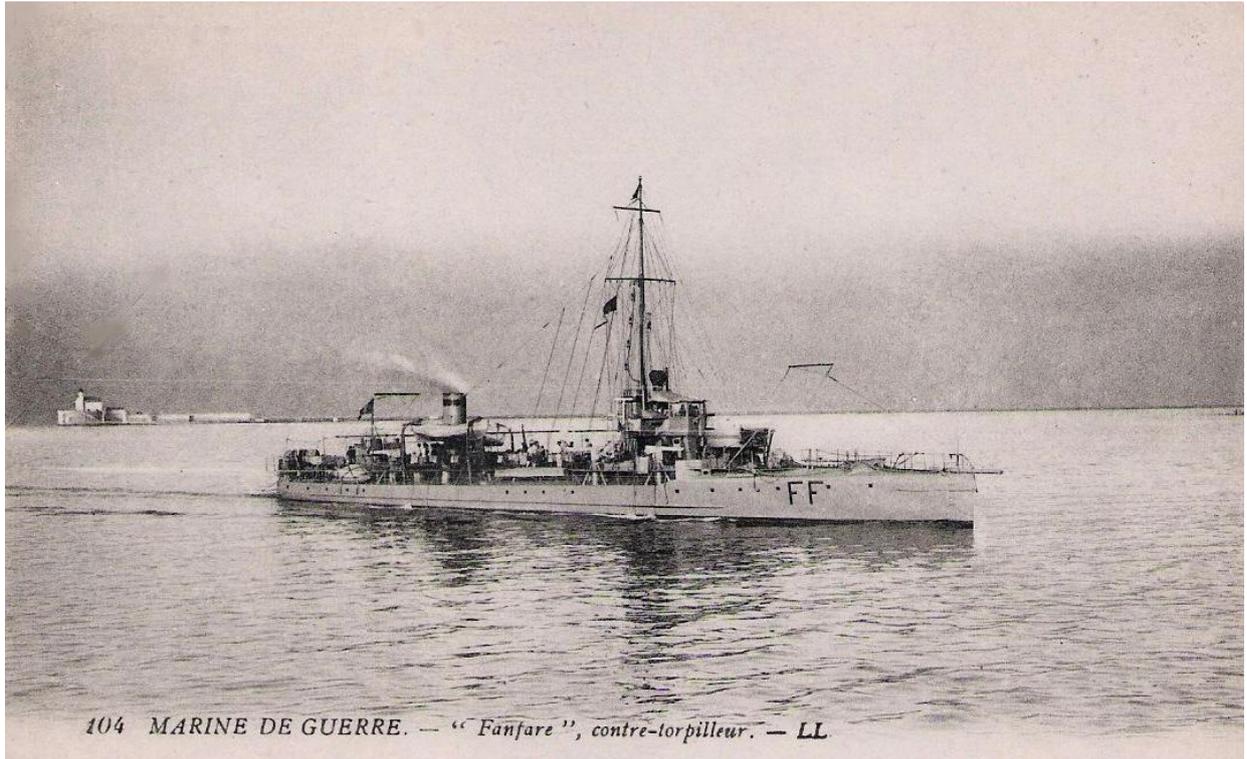
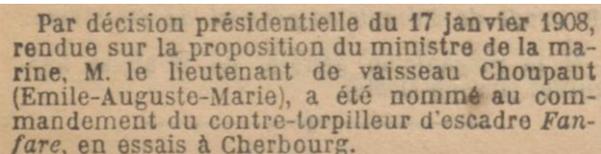


FANFARE — Torpilleur d'escadre de 300 t,
type **Branlebas** (1908~1925).



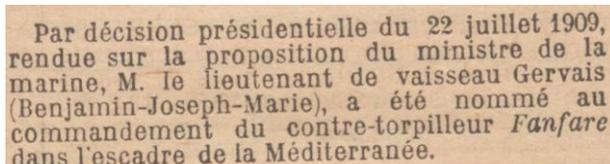
Commandants successifs du torpilleur d'escadre *Fanfare*

— **CHOUPAUT Émile Auguste Marie**, lieutenant de vaisseau, du port de Brest. Nommé à ce commandement par une décision présidentielle du 17 janvier 1908 (*J.O. 19 janv. 1908, p. 472*). Commandement pris à Cherbourg. *Escadre de la Méditerranée*.



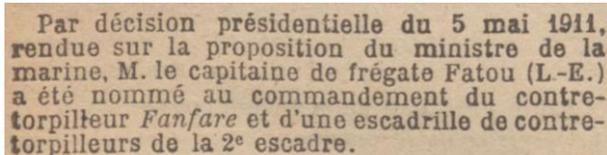
Par décision présidentielle du 17 janvier 1908, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Choupaut (Emile-Auguste-Marie), a été nommé au commandement du contre-torpilleur d'escadre *Fanfare*, en essais à Cherbourg.

— **GERVAIS Benjamin Joseph Marie**, lieutenant de vaisseau, du port de Toulon. Nommé à ce commandement par une décision présidentielle du 22 juillet 1909 (*J.O. 24 juill. 1909, p. 7.962*). *Escadre de la Méditerranée*.



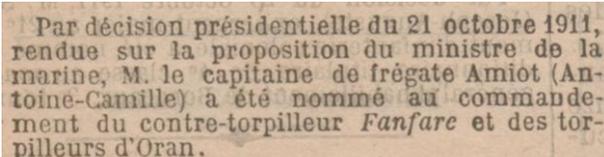
Par décision présidentielle du 22 juillet 1909, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le lieutenant de vaisseau Gervais (Benjamin-Joseph-Marie), a été nommé au commandement du contre-torpilleur *Fanfare* dans l'escadre de la Méditerranée.

— **FATOU Louis Ernest**, capitaine de frégate, du port de Toulon. Nommé à ce commandement, ainsi qu'à celui d'une escadrille de torpilleurs de la 2^e *Escadre*, par une décision présidentielle du 5 mai 1911 (*J.O. 7 mai 1911, p. 3.620*). Commandement pris le 26 mai 1911 (*J.O. 9 mai 1911, p. 3.671*).



Par décision présidentielle du 5 mai 1911, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le capitaine de frégate Fatou (L.-E.) a été nommé au commandement du contre-torpilleur *Fanfare* et d'une escadrille de contre-torpilleurs de la 2^e escadre.

— **AMIOT Antoine Camille**, capitaine de frégate, du port de Cherbourg. Nommé à ce commandement, ainsi qu'à celui des *Torpilleurs d'Oran*, par une décision présidentielle du 21 octobre 1911 (*J.O. 24 oct. 1911, p. 8.492*).



Par décision présidentielle du 21 octobre 1911, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le capitaine de frégate Amiot (Antoine-Camille) a été nommé au commandement du contre-torpilleur *Fanfare* et des torpilleurs d'Oran.

— **THOMAS de CLOSMADÉUC Félix Julien Marie**, capitaine de frégate, du port de Toulon. Nommé à ce commandement, ainsi qu'à celui des *Torpilleurs d'Oran*, par une décision présidentielle du 6 janvier 1912 (*J.O. 8 févr. 1912, p. 1.273*). Commandement pris le 1^{er} avril 1912 (*J.O. 9 févr. 1912, p. 1.294*).

Par décision présidentielle du 6 janvier 1912, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le capitaine de frégate Thomas de Closmadeuc a été nommé au commandement du contre-torpilleur *Fanfare* et des torpilleurs d'Oran.

Puis nommé au même commandement, ainsi qu'à celui de la 5^e Escadrille de contre-torpilleurs de la 1^{re} Armée navale, par une décision présidentielle du 19 avril 1912 (*J.O. 21 avr. 1912, p. 3.901*).

Par décision présidentielle du 19 avril 1912, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le capitaine de frégate Thomas de Closmadeuc (F.-J.-M.) a été nommé au commandement du contre-torpilleur *Fanfare* et de la 5^e escadrille de contre-torpilleurs de la 1^{re} armée navale.

— **CASTELNAU Gustave Alfred William**, lieutenant de vaisseau, du port de Toulon. Nommé à ce commandement, ainsi qu'à celui de la 5^e Escadrille de torpilleurs d'escadre de la 1^{re} Armée navale, par une décision présidentielle du 2 avril 1913 (*J.O. 4 avr. 1913, p. 3.019*). Commandement pris le 1^{er} mai 1913 (*ibid.*).

Par décision présidentielle en date du 2 avril 1913, rendue sur la proposition du ministre de la marine, M. le capitaine de frégate Castelneau (G.-A.-W.), a été nommé au commandement du torpilleur d'escadre *Fanfare* et de la 5^e escadrille de torpilleurs d'escadre de la 1^{re} armée navale.

— **BONNIN Constant Charles René**, lieutenant de vaisseau, du port de Lorient. Nommé à ce commandement par un décret du 2 septembre 1913 (*J.O. 4 sept. 1913, p. 7.924*).

Par décret en date du 2 septembre 1913, M. le lieutenant de vaisseau Bonnin (Constant-Charles-René) a été nommé au commandement du torpilleur d'escadre *Fanfare*.

— **De LIGNY Paul Joseph Raymond**, lieutenant de vaisseau, du port de Toulon. Nommé à ce commandement par un décret du 27 août 1915 (*J.O. 29 août 1915, p. 6.075*).

Par décret en date du 27 août 1915, M. le lieutenant de vaisseau de Ligny (P.-J.-R.) a été nommé au commandement du torpilleur d'escadre *Fanfare*.

Par arrêté du Ministre de la Marine en date du 7 novembre 1920 (*J.O. 9 nov. 1920, p. 17.939 et 17.939*), inscrit au tableau spécial de la Légion d'honneur pour le grade d'officier dans les termes suivants :

De Ligny (Paul-Joseph-Raymond), capitaine de frégate : excellent commandant de la *Fanfare*, officier actif et énergique, ayant rendu les meilleurs services à l'état-major d'une division cuirassée.

« **De Ligny (Paul-Joseph-Raymond)**, capitaine de frégate : excellent commandant de la *Fanfare*, officier actif et énergique, ayant rendu les meilleurs services à l'état-major d'une division cuirassée. »

— **GENSOUL Marcel Bruno**, lieutenant de vaisseau, du port de Toulon. Nommé à ce commandement par un décret du 4 mars 1917 (*J.O. 6 mars 1917, p. 1.834*).

Par décret en date du 4 mars 1917, M. le lieutenant de vaisseau Gensoul (Marcel-Bruno) a été nommé au commandement du torpilleur d'escadre *Fanfare*.

— **VEN Charles Edmond**, lieutenant de vaisseau, du port de Lorient. Nommé à ce commandement par un décret du 27 août 1919 (*J.O. 29 août 1919, p. 9.260*).

Par décret en date du 27 août 1919, M. le lieutenant de vaisseau Ven (Charles-Edmond) a été nommé au commandement du torpilleur d'escadre *Fanfare*.



— ... / ...